

<https://47.snuipp.fr/Formation-initiale-vers-l-inconnu-et-au-dela>



Formation initiale : vers l'inconnu et au-delà

- Paritarisme - Formation initiale et continue -

Date de mise en ligne : jeudi 27 mai 2021

Dernière mise à jour : 27 mai 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Derrière les grands discours de façade, ça galère à la vue d'un objet inconnu !

Qui saisit l'ampleur et l'impact des grands bouleversements à venir ? Apparemment, ce n'est pas au niveau de l'éducation nationale que nous sommes prêt-es. Le monde universitaire lui est tellement étranger qu'elle n'arrive ni à anticiper, ni à se projeter conjointement. On arrive ainsi à des discours de sourd-es.

Ainsi se retrouve dans l'incertitude l'ensemble de la profession voire de la communauté éducative qui, si la réforme de la formation initiale lui était expliquée, pourrait se mobiliser car au bout du bout de la chaîne ce sont les élèves qui vont se retrouver « impacté-es ».

La comète se nomme M2 alternants. Elle est apparue dans l'espace universitaire depuis plus d'un an mais les capteurs de l'éducation nationale ne se sont agités que récemment.

Tout d'abord, il y a le nombre de ces étudiant-es contractuel-les en M2. De 8 à la CAPD de mars, ils et elles sont passé-es à 17 dans le département selon les injonctions du rectorat. Ils et elles étaient une trentaine à candidater au 6 mai et reçu-es en entretien le 19 mai. À l'issue de ces entretiens, ils et elles seront classé-es selon leurs résultats. Cela pose plusieurs questions :

- **Comment seront-ils et elles affecté-es ?**

Il est prévu que le rectorat (donc son service local, la DSDEN47) « procède, en lien avec l'établissement d'enseignement supérieur où ils sont inscrits, à la répartition des alternants dans les différents lieux d'accueil. Les candidats sont reçus en entretien et leur affectation procède de l'adéquation entre leur mention de master [...] et les berceaux d'alternance. »

- **Qui pour les accueillir ?**

Il apparaît clair que nombre de décharges PEMF ne suffit pas. Que reste-t-il de possible hormis les décharges de directeurs-trices ? La gestion par les chiffres se fait au détriment de la gestion humaine et de la formation. Quand un-e collègue formateur-trice ou directeur-trice est déchargé-e, on laisse sa classe. On fait sa direction ou prépare ses formations ou est en visite. C'est oublier, sans les injurier, que les étudiant-es qui vont arriver ne seront pas plus prêt-es que les fonctionnaires stagiaires au mois de septembre à faire leur première entrée en responsabilité.

- **Quand seront-ils et elles choisi-es et prévenu-es ?**

Pourra-t-il y avoir un tuilage, pour se répartir les matières avant les vacances scolaires ? Pour rappel, les candidat-es passent également le concours donc il faudra attendre la parution des oraux pour pouvoir connaître leur affectation.

- **Quel sera le cadre de leur mission ?**

La [note de service du 15-3-2021 du Ministère de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports](#) stipule :

« Pour acquérir une expérience professionnelle, les alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves et les missions liées au service d'enseignement prévues par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré [...] De manière exceptionnelle et en début de contrat, les missions peuvent s'exercer sous la forme d'interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité d'un maître. Le principe est cependant celui d'une mise en responsabilité de l'alternant devant les élèves, ce qui suppose un face-à-face pédagogique assumé par le seul alternant et non une logique de co-intervention avec un maître contractuel en poste dans l'établissement. »

Ils et elles pourront donc accompagner et prendre en responsabilité des séances de natation, accompagner seul-les élèves lors d'une sortieâ€¦

- **Qui pour les accompagner ?**

C'est LA grande question. Ils et elles sont en formation donc nous souhaitons leur accompagnement par des formateurs-trices certifié-es.

Pour l'instant, le risque serait que ces nombreux-ses tuteur-trices de terrain le fassent sans formation conséquente, sur des temps non visibles car le cadre définit par le texte le prévoit ainsi : « Le tuteur de terrain est désigné, sur la base du volontariat, par l'IEN de circonscription dans le premier degré ; il exerce les fonctions de maître d'apprentissage et conseille le contractuel alternant pendant cette première phase de professionnalisation.

Identifié pour ses qualités professionnelles et son expérience, il est chargé du suivi et de l'accompagnement du contractuel alternant. Il contribue à la construction des compétences professionnelles attendues dans le référentiel des métiers du professorat du 1er juillet 2013. Il accompagne le contractuel alternant dans la mise en œuvre des apprentissages et l'évaluation des élèves et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe. 3 »

De plus, les CPC et directeur-trices pourront être mis-es à contribution pour leur accompagnement : « Dans le premier degré, cette première expérience professionnelle pourra également s'appuyer sur le conseiller pédagogique de circonscription et sur le directeur de l'école d'exercice qui accompagne le contractuel alternant dans l'acquisition de connaissances relevant de l'organisation administrative et pédagogique de l'école. » Où sont les PEMF ?

- **Seront-ils, seront-elles associé-es aux fonctionnaires stagiaires nouvellement recruté-es lors des journées d'accueil de pré-rentree de la dernière semaine du mois d'août ?**

Dans l'inconnu et au-delà

La profession se situe dans l'inconnu et au-delà, car à toutes ces questions viennent s'ajouter celles concernant le calendrier de formation. Quelqu'un-e a-t-il prévenu les futurs MAT qu'ils et elles accueilleront les futur-es étudiant-es en M1 sur 3 périodes de stages massées (15 jours en novembre, janvier et mai) et non 2 comme actuellement ? Qu'ils et elles pourraient se retrouver à faire des visites chez les M2 alternant-es ? Qu'ils et elles accueilleront des M2 étudiant-es (non contractuel-les) 1 jour par semaine, puis sur une semaine complète toutes les 3 semaines ?

À la recherche de certitudes

Devant cet impact inévitable, il apparaît important au SNUipp-FSU 47 de créer un espace loin de toute injonction de l'administration où les formateurs-trices puissent se retrouver pour échanger.

Nous proposons une [RIS formateur et formatrices](#) le mercredi 16 juin à 14h30. Le conseil de formation du mois de juin devient un point important de passage pour porter la parole de l'ensemble des collègues afin d'obtenir des certitudes pour la prochaine rentrée.